

4**CRPE Oral Entretien Mises en Situation Professionnelle****Fiche- résumé****P****PARENTS CONTESTANT DES LECONS D'HISTOIRE JUGEES TROP COMPLEXES****Mise en situation professionnelle (enseignement) :**

« Vous êtes en milieu rural, vous avez une classe de CE2/CM1/CM2. Des parents contestent vos leçons d'histoire qu'ils trouvent trop complexes.

Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des écoles, qui sont en jeu dans cette situation ? Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ? »

1. **Je note les mots-clés sur mon brouillon d'EPS** : CE2/CM1/CM2 ; parents contestent ; leçons histoire difficiles.
2. **Je reformule** : « Je suis professeur(e) des écoles dans un triple niveau CE2/CM1/CM2. Certains parents contestent mes leçons d'histoire qu'ils jugent difficiles ».
3. **Je problématise** : cette situation professionnelle met en jeu les relations entre les parents et le professeur des écoles. Il s'agit donc ici de retrouver cette confiance avec les parents d'élèves tout en répondant à leur contestation.

Principes et valeurs qui s'y rattachent :

- Euvrer à un bon relationnel avec les parents ; des relations qui doivent être de confiance comme le précise le **Référentiel de compétences professionnelles de 2013**.

- **Le respect des programmes en vigueur**. Cela fait partie des obligations du professeur des écoles comme inscrit dans les **Droits, devoirs et obligations du fonctionnaire** (obligation d'obéissance hiérarchique et obligation de réaliser les tâches confiées). Dans le cas présent, j'ai une classe à triple niveau : le CE2 appartient au cycle 2 et a un programme spécifique paru en 2020. On n'y enseigne pas l'histoire à proprement parlé mais « *Questionner le monde* », plus précisément « *Se situer dans le temps* ». Les CM1-CM2 appartiennent au cycle 3 (avec le 6^{ème}) et ont un programme d'histoire différent pour le CM1 et CM2, datant de 2020 également.

- La réussite de tous les élèves conformément aux **Exigences du service public d'éducation**.

- **Eventuellement la liberté pédagogique** de l'enseignant mais sa limite étant que les élèves apprennent et comprennent. Il ne me semble pas judicieux de la conserver dans une telle situation.

4. Pistes de réponses à court terme :

- Les parents ont pu m'envoyer un mail, écrire un mot dans le cahier de liaison ou bien me le dire à la sortie de l'école (ou à l'entrée). Je ne peux pas leur répondre immédiatement car j'ai ma classe à gérer. Je vais donc leur proposer une réunion afin que nous puissions échanger sur le sujet.

- Je leur propose plusieurs dates et surtout des horaires compatibles avec leur travail : 18h/19h voire 20h30. Je leur précise dans ma réponse qu'un compte-rendu sera établi par un parent d'élève volontaire et moi-même pour les parents ne pouvant pas se rendre à la réunion.

5. **Pistes de réponses à long terme :**

- Le jour de la réunion, je remercie les parents de leur présence.
- Je commence par leur donner la parole afin qu'ils puissent me préciser exactement leur ressenti vis-à-vis des séances d'histoire qu'ils trouvent trop complexes. Cela permet également qu'ils se sentent écoutés et ils peuvent ainsi décharger leurs émotions négatives. Si je prends la parole en premier cela aurait pour effet que je me défende sans même savoir ce qu'il en est et qu'ils aient l'impression de ne pas participer à la réunion puisque je ne les écoute pas.
- J'ai préparé en amont mes arguments mais je dois tenir compte de ce qu'ils me disent à ce moment-là.

Je peux faire plusieurs hypothèses :

- Je peux apprendre que ce sont des élèves de CE2 qui ont dit que la leçon d'histoire était difficile mais en fait, elle ne s'adressait pas à eux mais au CM. Les élèves de CE2 avaient un travail en autonomie à faire et ils ont entendu des bribes de leçon d'histoire, comme cela est très fréquent dans les classes à plusieurs niveaux. Auquel cas, il s'agit juste d'un problème de communication.
- Une fois que les parents ont terminé, je peux repréciser que je suis le programme du cycle 2 et du cycle 3 pour l'histoire (que cela est mon devoir). Je peux préciser aux parents que le programme est en ligne sur Eduscol. Je peux aussi aborder la nécessité d'une coopération entre eux et moi dans l'intérêt des élèves et de leur réussite.
- Je peux repréciser qu'ayant une classe multi-niveau, je réalise des séances spécifiques sur le temps au CE2 et je réunis les CM1/CM2. Même si les thèmes sont différents, je peux étaler le programme sur 2 ans puisque je garde mes élèves trois ans (si bien sûr il y a une stabilité des parents dans la commune).
- J'aurai précisé cela à la réunion de parents de rentrée (**prévention**) de manière à ce qu'ils soient informés de ma façon de gérer ce triple niveau, du temps accordé équitablement à chaque niveau et des leçons communes ou séparées.
- Si réellement, ils trouvent mes leçons d'histoire trop complexes, je peux leur proposer de reprendre les principaux éléments de ces leçons avec la classe entière. S'il s'agit de quelques élèves, je peux les prendre en APC avec leur accord. L'évaluation nous donnera également des éléments fiables sur la compréhension des notions étudiées.

Références officielles :

- Les droits, devoirs et obligations du fonctionnaire. Voir mon résumé ici : <https://sophiebriquetduhaze.fr/2022/05/06/crpe-oral-motivation-msp-8-droits-et-obligations-du-fonctionnaire/>
- Les exigences du Service public d'éducation. Voir mon résumé ici : <https://sophiebriquetduhaze.fr/2022/01/25/crpe-oral-motivation-msp-fiche-3-le-service-public-deducation/>
- Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation de 2013. Voir mon résumé ici : <https://sophiebriquetduhaze.fr/2021/07/26/crpe-2022-resume-du-referentiel-de-competences-professionnelles-des-metiers-du-professorat-et-de-leducation-de-2013/>